

	EXTRAIT DU REGISTRE D DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
---	--

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du LUNDI 30 JANVIER 2023 à 8h30	Date de convocation : 24 janvier 2023
--	---------------------------------------

Délibération	<table border="1"> <tr> <td>Membres en exercice :</td> <td style="text-align: center;">19</td> </tr> </table>	Membres en exercice :	19								
Membres en exercice :	19										
N°B2023_03	<table border="1"> <tr> <td>Votants :</td> <td style="text-align: center;">18</td> </tr> <tr> <td>Suffrages exprimés :</td> <td style="text-align: center;">18</td> </tr> <tr> <td>Pour :</td> <td style="text-align: center;">18</td> </tr> <tr> <td>Contre :</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td>Abstention :</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> </table>	Votants :	18	Suffrages exprimés :	18	Pour :	18	Contre :	0	Abstention :	0
Votants :	18										
Suffrages exprimés :	18										
Pour :	18										
Contre :	0										
Abstention :	0										

SECRETAIRE DE SEANCE : BELART Xavier

PRESENTS : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, BELLOTTI-LASCOMBES Emma, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, FABRE Alain, GOUIRY Catherine, HERNANDEZ Joël, JAMMES Michel, LAPALU Christian, MARTIN Henri, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, VIALADE Alain

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : PY Michel, RIO Jean-Louis

<p><u>EXCUSES</u> : PARRA Eric</p> <p><u>EXCUSES EN COURS DE SEANCE</u> : PY Michel (délibération N°B2023_01), RIO Jean-Louis (délibérations N°B2023_09 et N°B2023_10)</p>	<p><u>EXCUSES AVEC PROCURATION</u> :</p> <p><u>PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE</u> :</p>
--	--

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes - Environnement

OBJET : Environnement – Gestion déchets – Collecte et recyclage des lampes usagées en déchèterie - Contrat avec Ecosystem

Dans le cadre de sa politique volontariste de valorisation des déchets, le Grand Narbonne a conventionné par délibération N°B2021_28 avec l'éco-organisme OCAD3E qui assure le tri et la valorisation des lampes et tubes fluorescents usagés déposés dans les déchèteries du territoire.

Depuis le 1^{er} juillet 2022, et suite à une modification d'agrément ministériel, les relations contractuelles avec l'éco-organisme sont résiliées de plein droit conformément à l'article 7 de la convention.

Afin d'assurer la pérennité de cette filière et continuer à bénéficier des soutiens pour la mise en place de contenants spécifiques, d'une collecte dédiée vers le centre de tri et d'un appui à la communication et information, le Grand Narbonne doit conventionner avec un nouvel éco-organisme « Ecosystem » pour une durée courant rétroactivement du 1^{er} juillet 2022 jusqu'au 31 décembre 2027.

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'acter la cessation de convention avec OCAD3E au 1^{er} juillet 2022,
- D'approuver le contrat avec Ecosystem de prise en charge des déchets issus des lampes collectées dans le cadre du service public de gestion des déchets, tel que ci-annexé,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ledit contrat.

Pièce jointe à la délibération :

Convention, annexes et cessation de convention

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture

le : |PREF|
et de sa publication
le : |PUB|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

